

Maison d'Accueil Spécialisée



Villa Clé des dunes

Dans un cadre chaleureux et agréable, situé entre terre et mer où la nature se mêle à la ville, nous vous accompagnerons dans votre vie quotidienne, nous veillerons à votre confort et à votre bien être personnel.

L'ensemble de l'équipe mettra tout en œuvre pour vous rendre la vie agréable.

*Sylvie Jourdain
Directrice Adjointe*



LIVRET D'ACCUEIL

Villa Clé des dunes
Maison d'Accueil Spécialisée

Fondation
HOPALE

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Qu'est ce qu'une Maison d'Accueil Spécialisée ?

Qui sommes-nous ?

Qui accueillons-nous ?

Nous sommes un établissement médico-social qui offre une résidence adaptée et un accompagnement à la vie quotidienne. Il assure une surveillance médicale et des soins constants à des adultes en situation de handicap, dépendants pour tous les actes de la vie courante.

Créée au printemps 2002, la Maison d'Accueil Spécialisée dépend du Pôle Médico Social de la Fondation Hopale. Elle possède un agrément pour 40 personnes cérébrolésées stabilisées en accueil permanent, originaires prioritairement du Pas-de-Calais.

L'hébergement conçu entièrement de plain pied, est composé de 4 unités dotées de chambres individuelles et de salles de bains attenantes. Les secteurs sont reliés à la partie centrale du bâtiment où se situent l'infirmierie, les lieux collectifs : salle à manger, cuisine thérapeutique, salles d'activités et patio.



Cet ensemble se présente comme un village où les couloirs sont des avenues et des rues : avenue Beethoven, rue Mozart...

La signalétique prend comme support la musique classique. Des couleurs gaies et différentes pour chaque secteur permettent aux résidents de se repérer plus aisément.

L'histoire commence à l'entrée « Clé de Sol », elle nous entraîne « Place de l'Harmonie » où se situe la salle à manger, puis au « Barbier de Séville » qui accueille l'atelier esthétique, etc...

Ainsi s'explique le nom de la structure : « Villa Clé des dunes ».

Dans le respect de la personne accueillie, la Maison d'Accueil Spécialisée se fixe comme objectifs :

- ↪ Offrir un hébergement et un accueil adapté,
- ↪ Etre attentif au bien être physique et moral,
- ↪ Proposer un accompagnement social, éducatif et psychologique adapté,
- ↪ Assurer une surveillance médicale et des soins constants,
- ↪ Favoriser les liens familiaux et personnels,
- ↪ Favoriser les liens sociaux.

Quelle participation financière vous est demandée ?

L'établissement est financé en totalité par l'Assurance Maladie (hors frais annexes non repris dans le prix de journée). Seul vous incombe le paiement du forfait journalier ainsi que les frais d'entretien courant et de transport pour le retour en famille.

Quelles sont les services que vous propose la Maison d'Accueil Spécialisée ?

O UNE PRESTATION HÔTELIÈRE (LOGEMENT, RESTAURATION, BLANCHISSAGE,...)

L'implantation de l'établissement vous permet de bénéficier de la nature tout en profitant des services de proximité : poste, banques, supermarchés, médecins...

Vous disposez d'une chambre individuelle meublée avec salle de bain adaptée. Vous pouvez bénéficier d'un téléphone dans votre chambre, les communications restent à votre charge. Aussi, vous pouvez avoir accès gratuitement à Internet (accès limité) par réseau interne. Néanmoins, vous avez la possibilité de vous abonner à un autre opérateur.

Tous les repas sont préparés par un prestataire extérieur. Vous pouvez, sur prescription médicale, bénéficier de menus adaptés à votre régime. L'entretien des locaux et du linge sont réalisés par des prestataires extérieurs.



O VOTRE PROTECTION ET SÉCURITÉ

En matière de sécurité, notre établissement satisfait aux normes en vigueur. Il est doté de matériels adaptés : interphone, barre d'appui et tapis antiglisse dans les salles de bain, barrières au lit, lève personne et d'un système de détection d'incendie...

Les professionnels font preuve d'une vigilance personnalisée, en fonction de votre situation (notamment de vos capacités à vous repérer, à vous déplacer, etc...).

O VOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE



Nous vous proposons un accompagnement adapté en stimulant et en favorisant autant que possible le maintien de vos acquis :

- La toilette, la sensibilisation autour de l'apparence et de l'image de soi,
- Le choix vestimentaire, l'habillement,
- Les installations, transferts, déplacements,
- La réfection des lits, le rangement de la chambre et du linge,
- L'aide à la gestion de votre argent personnel et l'aide aux achats,
- La prise des repas,
- La prise de médicaments, les soins et accompagnements médicaux et paramédicaux,
- Les activités et sorties à thème.

O VOS DÉPLACEMENTS USUELS

Nous disposons de 2 véhicules (9 et 5 places). Votre transport est assuré pour les diverses activités, les courses et les sorties à thème, ainsi que les rendez vous médicaux et paramédicaux.

O VOS SOINS MÉDICAUX ET THÉRAPEUTIQUES

Le médecin référent de l'établissement assure votre prise en charge médicale globale et le suivi de votre traitement.

Le personnel accorde une attention particulière aux plaintes et manifestations anormales ou inhabituelles (douleurs, repli sur soi, agressivité...) et se montre vigilant quant à votre état de santé.

Le personnel paramédical (ergothérapeute, psychomotricien et kinésithérapeute) évalue, stimule et maintient vos possibilités motrices, cognitives et relationnelles. Il veille à votre confort et à votre bien être.



O UNE ÉCOUTE ET UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Vous pouvez bénéficier d'un soutien psychologique assuré soit par le psychologue de l'établissement, soit par un professionnel externe (psychologue, psychiatre...). Dans ce dernier cas, nous organisons l'accompagnement, les séances restant à votre charge.

O UNE AIDE À LA PARTICIPATION SOCIALE

Nous veillons à ce que vous puissiez exprimer vos choix en toutes circonstances. Nous visons à maintenir un bon climat relationnel en portant une attention particulière au respect de la vie privée et à la tolérance face à la différence.

Si besoin, nous vous aidons à maintenir des liens avec vos proches (rédaction de vos courriers...). Par le biais du Conseil de Vie Sociale, nous vous incitons à participer à la vie de l'établissement.

O DES ANIMATIONS EN FONCTION DE VOS ATTENTES ET DE VOS BESOINS

L'équipe éducative sollicite vos souhaits en matière de loisirs et propose diverses activités et sorties à thème, orientées vers la nature, la culture : jeux de société, créativité, écoute musicale, jardinage, pêche, cuisine, esthétique, cinéma, musée, expositions...

La participation est libre, toutefois nous vous encourageons à vous y inscrire.

Dans un souci de convivialité, nous fêtons les anniversaires ainsi que les événements qui rythment l'année.



O UNE AIDE ADMINISTRATIVE

L'assistant de service social peut délivrer des informations concernant vos droits pour vous et vos proches. Il peut vous proposer une aide à la constitution et au suivi de votre dossier (aide sociale, orientation...).

MAS "Villa Clé des dunes" : MODE D'EMPLOI

Comment serez-vous accueilli ?

Vous êtes accueilli à la suite d'une procédure de pré-admission au cours laquelle vous avez rencontré différents professionnels de l'établissement. La secrétaire constitue avec vous votre dossier. Elle vous fait signer les différentes autorisations (sortie, intervention d'urgence, droit à l'image). Elle peut collecter votre argent personnel si nécessaire.

Le référent (interlocuteur privilégié) vous accompagne dans l'installation de votre chambre. Avec son aide, vous réalisez et signez un « état des lieux et inventaire de la chambre » ainsi qu'un inventaire de votre linge et des objets personnels. Il vous fait visiter l'établissement et vous présente aux autres résidents ainsi qu'au personnel. Il reste tout particulièrement disponible pour vous accompagner tout au long de la journée.

Le médecin référent vous reçoit également en consultation.



Que pouvez-vous apporter pour votre installation ?

Mis à part le trousseau qui vous est demandé, vous avez la possibilité de personnaliser votre chambre (TV, cadres, petit mobilier...) dans la mesure où la sécurité est préservée.

Comment officialisons-nous votre admission ?

Lors de votre admission, vous êtes reçu par la directrice adjointe qui vous présente le contrat de séjour et les prestations de l'établissement. Vous, ou votre représentant légal, signez le contrat s'il vous convient. Dans le cas contraire, ce contrat est transformé en document individuel de prise en charge. Dans un délai de six mois, nous vous proposons un avenant à ce contrat, tenant compte de vos besoins, de vos attentes et de l'évolution de votre situation. Ensuite, chaque année, un avenant vous sera proposé.

Comment allons-nous répondre à vos attentes et à vos besoins ?

L'équipe met en œuvre, en concertation avec vous et/ou votre représentant légal, un projet d'accompagnement personnalisé. Il précise les objectifs et les moyens nécessaires à la mise en œuvre des prestations qui figurent dans votre contrat de séjour ou ses avenants. Il tient compte de vos besoins, de vos possibilités, de vos attentes ainsi que celles de votre représentant légal et/ou de votre famille. Il est évalué et actualisé régulièrement.



Quels professionnels vous accompagnent au quotidien ?

Durant votre séjour, vous êtes accompagné par :

- Une directrice-adjointe, une secrétaire et un cadre éducatif.
- Une équipe médicale et paramédicale composée d'un médecin référent, d'infirmiers, d'un kinésithérapeute, d'un ergothérapeute et d'un psychomotricien.
- Une équipe éducative composée d'aides médico-psychologiques, d'aides-soignants et de moniteurs éducateurs.
- Un psychologue et un assistant de service social.



Votre avis sur le fonctionnement de l'établissement nous intéresse...

Dans le cadre de groupes de paroles organisés régulièrement, vous avez la possibilité d'exprimer votre point de vue.

Savez-vous que vous pouvez vous faire représenter ou élire ?

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est une instance consultative qui donne son avis sur toute question concernant la vie de l'établissement.

Il est composé de :

- Trois représentants des personnes accueillies,
- Deux représentants des familles ou représentants légaux,
- Un représentant du personnel,
- Un représentant de la mairie,
- Un conseiller général,
- Un représentant de la direction,
- Un représentant de la Fondation Hopale.

Savez-vous que vous pouvez accéder à votre dossier ?

Après demande écrite auprès de la direction, vous pouvez consulter votre dossier. Si vous faites l'objet d'une mesure de tutelle, cette demande devra émaner de votre représentant légal.

Vous pouvez être accompagné par la personne de votre choix, l'établissement prévoit un accompagnement adapté lors de la consultation du dossier. En fonction de l'objet de votre demande, cet accompagnant peut être le responsable de l'établissement, le médecin référent ou encore l'assistant du service social...

La consultation de votre dossier est prévue dans un lieu qui garantit la confidentialité. Vous avez la possibilité de photocopier des pièces de votre dossier, mais les frais occasionnés sont à votre charge.

Quels professionnels pouvez-vous contacter en cas de besoin ?

- Vous pouvez contacter le **secrétariat** du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 au **03 21 89 34 93**, qui vous orientera vers la personne concernée ;
- En matière de santé, vous pouvez contacter **l'infirmier 24h/24** au **03 21 89 34 95** ;
- En matière de **vie quotidienne**, vous pouvez contacter soit les moniteurs éducateurs au **03 21 89 34 00**, soit le **cadre éducatif** au **03 21 89 34 97** ;
- En matière de démarches et de droits : vous pouvez contacter l'assistant de **service social** le jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h00, au **03 21 89 34 98**.

Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : pms@hopale.com

Quels sont vos éventuels recours ?

En cas de réclamation ou de non respect de vos droits, vous ou votre représentant légal pouvez contacter la directrice adjointe de l'établissement ou le directeur du Pôle Médico Social de la Fondation Hopale.

Le "registre des plaintes et réclamations" est tenu à votre disposition.

Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, sur simple demande, faire appel à une personne qualifiée. Vous avez la possibilité de choisir ce médiateur sur une liste établie par le Préfet et le Président du Conseil Général.

VOUS VOUS POSEZ CERTAINES QUESTIONS...

Puis-je posséder un animal ?

Pour une question d'hygiène, les animaux ne sont pas admis au sein de l'établissement.

Dois-je prendre mes repas en salle à manger ?

Les déjeuners et dîners se prennent en salle à manger sauf raisons médicales.

Puis-je inviter mes proches à partager un repas ?

La famille ou les amis peuvent déjeuner sur place à votre charge dans un délai de prévenance de 72h00. Vous prendrez votre repas avec votre proche dans une pièce plus intime.



Puis-je garder dans ma chambre des objets de valeur ?

Vous êtes responsable de l'argent et/ou des objets de valeurs que vous détenez, l'établissement ne serait être tenu responsable en cas de perte ou de vol. Nous vous encourageons à les déposer dans un coffre au secrétariat.

Puis-je pratiquer ma religion ?

Vous pouvez pratiquer votre religion sous réserve qu'elle ne trouble pas le bon fonctionnement de l'établissement.

Les spécificités des repas liées à la religion sont respectées.

Il vous est demandé de respecter les principes de la laïcité.

Que dois-je faire si je suis victime d'insultes ou de coups ?

Vous devez en informer le personnel présent qui prend acte par écrit de votre déclaration. En fonction de la gravité de l'acte, la direction prendra les mesures nécessaires (acte de réparation, sanction...).

Puis-je sortir seul à n'importe quel moment de l'établissement ?

En accord avec votre représentant légal, ainsi que votre projet personnalisé et avec autorisation écrite donnée avant la sortie (cadre éducatif, ou infirmier ou encore moniteur éducateur), vous pouvez vous déplacer seul à l'extérieur de l'établissement entre 8h30 et 12h00 et entre 13h30 et 17h30.

Combien de temps puis-je rester à la MAS ?

Il n'y a pas de limite d'âge en Maison d'Accueil Spécialisée.

Puis-je quitter l'établissement ?

Oui, vous pouvez choisir un autre mode de vie (retour en famille, Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) après avoir sollicité une réorientation vers un autre établissement ou pour une sortie définitive.

Dans tous les cas, nous vous accompagnerons dans les démarches à accomplir.



Où se situe l'établissement ? Comment s'y rendre ?

La « Villa Clé des dunes » est située au 72 esplanade Parmentier 62600 Berck-sur-Mer, à proximité du centre de rééducation Jacques Calvé.

Vous pouvez accéder à Berck :

- Soit par l'autoroute A16 sortie 25 ou la N939, puis prendre la D303 jusqu'au rond point de l'hypermarché Carrefour, puis la D940, et enfin l'avenue Quettier ;
- Soit par la gare SNCF de Rang-du-Fliers, puis en empruntant le bus ou un taxi.

Plan d'accès

